

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[148_Correspondance du comte de Montalivet à François Guizot : 1836-1869](#)[Item](#)[Paris, le 16 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot](#)

Paris, le 16 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot

Auteurs : Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

7 Fichier(s)

Les mots clés

[Canal du midi](#), [Chemin de fer](#), [Famille royale \(France\)](#), [France \(1814-1830, Restauration\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [histoire](#), [Histoire \(France\)](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Ministère des Travaux publics \(France\)](#), [Politique \(Analyse\)](#), [Politique \(France\)](#), [Récit](#), [Réseau social et politique](#), [Souvenirs](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1858-06-16

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote2, AN : 163 MI 42 AP 148 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880), Paris, le 16 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot, 1858-06-16

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6054>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Information Bibliographique

Titre	Auteur	Date	Lien
Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps	François Guizot	1858	Lien externe
Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 25/05/2025			

N^o

Paris, 15 juil. 1849.

Monsieur,

Cette lettre m'y a tenu dans le coup le feu du travail entre les chemins de fer et le canal du Midi. Vous savez peut-être que je m'en occupe depuis plus d'une année avec une persévérance qui touche enfin au succès. Informé au directeur des travaux publics, comme de son rôle et de son rôle principal, rédacteur de notes et de mémoires, vous n'avez manqué au moment même où quelques heures de loisir me venant de si précieuses pour vous répondre. Dans ce même temps les premières nouvelles d'indépendance de l'empire de Napoléon III, la révolution du conseil de famille de Bonaparte ses fils avec M^r Oudinot le maréchal et M^r le Duc de Broglie le plus connu, l'indépendance de M^r le Duc de Chartres, l'émancipation de M^r le Duc de Nemours de Paris, etc. etc. — complétaient pour moi la vie la plus laborieuse que ait depuis longtemps éprouvée une santé d'invalidité.

Enfin j'ai aujourd'hui quelques heures de loisir : malgré la liste compliquée d'une de mes nombreuses habitude, j'en profite pour vous répondre de votre lettre et pour répondre de mes diverses autres questions qui elle renferme.

Je n'ai ici ni une note ni une page, mais vous pouvez absolument compter sur l'exactitude des réponses dont le contenu va suivre. — Je demande seulement votre indulgence pour la forme. Elle est trop, comme vous : si ce n'est pas assez, je vais à vos ordres.

Je n'ai aucun souvenir particulier sur l'incident du 19-20 1830. J'étais à cette époque colonel de la 1^{re} légion, et c'est la 1^{re}, sous les ordres du colonel Marmon qui était le ministre au Palais-Royal.

Je réponds à vos questions dans l'ordre où vous les avez posées.

1^{re} Quant à la mission du 1^{er} 4th de France, j'ai vu et entendu ses membres quelques explications, quelques discussions, sur la politique qui il se proposait de suivre, et sur

les opinions entre cette politique et celle de ministère précédent. — Quel rôle d'abord
et d'opposition existait à cette époque entre M. de Laffitte et Dupont de l'Eure ?
L'année de Ministère de 1832 se ferma et il n'y eut aucune explication
à l'occasion entre M. de Laffitte et ses collègues sur la politique des Ministres qui venait
de se révéler.

Le programme du nouveau Cabinet consistait uniquement à l'accomplir et
à rendre possible la réconciliation de la France les anciens ministres de son Charles X. Le
premier soin était de mettre leur entre ses deux membres. Dans mon compte personnel,
j'avais opposé par deux fois un refus tout politique aux nominations que le général
Chabran avait été chargé de me faire ; mais quand le Roi fit directement appel à
mon dévouement pour un point de l'ordre, je ne vis plus qu'un point d'honneur dans
mon acceptation.

En fait, la France de l'époque et le général Chabran telle qu'elle résulte de mes
conversations avec eux, était celle-ci : vaincre la dissension la plus du gouvernement des
anciens ministres, en se servant de ceux qui lui étaient les moins suspects.

Cel était le plan fait en vue d'une seule victoire qui allait tout aborder en Mars
jusqu'à la fin, par une politique insensée, une espèce de ligne d'union. Cabinet.
Il fut convenu d'un commun accord qu'il n'y avait en politique rien de plus qu'une
et que toutes les autres seraient épargnées jusqu'au moment où le prince des Ministres de Charles
ne ferait plus opposition. Il n'y eut pas d'entente conventionnelle politique entre les anciens
ministres, et cette convention, et fait le lien, fut légalement observée.

Des incidences graves se manifestèrent sans cesse de temps à autre à l'occasion de l'ordon-
ner la réorganisation de certains fonctionnaires, de la préparation des lois des finances à présenter
contre les excès démocratiques, et les démarches faites par de chacune des administrations par
les révolutionnaires Malmes et Laffitte qui trouvaient les encouragements chez M. de
Laffitte et Dupont, des réponses reçues et contradictoires chez le maréchal Buge, et
une opposition résolu chez le général Chabran et M. de Montalivet. Cependant,
chacun s'efforçait de retarder par des transpositions ou des ajournements l'état indéfini
de qui devait mener à tout le général, de la lendemain au jugement de la Cour des

Quelle des divisions profondes sur l'existence plus ou moins prochaine affectant
à traverser les cette époque l'unité et l'influence parlementaire du Cabinet.

C'est une divergence quel degré d'intelligence et d'accord existait dans le
ministère du 14. Entre M^r La Fayette et M^r Casimir Périer. — Mais à ce moment
où le 14. était le 15. côté, comme de tous autres, M^r La Fayette semblait vouloir
montrer à la fois sa popularité pour le M^r Casimir, et sa position pour le Roi. Et
Casimir Périer se faisait les premiers à braver, vaillamment après le pouvoir du Ministre.
Cependant le long et pressant au Roi et plus tard à la Chambre des Représentants un projet
de loi sur la loi de l'impôt qui avait autre ministre n'était pas plus large et plus
complet; car il contenait à la fois, une allocation annuelle de 100 millions, la
renouveau de tous les anciens ministres de la Couronne, et le principe des dépenses!!
Et n'y avait donc pas plus d'unité dans les vues de M^r La Fayette que dans le Cabinet
présidé par lui. Les républicains ne peuvent reconnaître en lui un représentant d'une poli-
tique de gouvernement, ou le chef d'un parti.

Cependant il est juste de remarquer que dans la crise actuelle par la transition
et par les réformes politiques les généraux La Fayette, M^r La Fayette se séparait de Casimir
Périer et se rangeait pour un moment du même côté de la Couronne et des
amis du Roi.

Et — jusqu'à aller pendant et surtout à la fin du pouvoir des ministres de
Charles X, les projets et les efforts de M^r de La Fayette pour profiter de cette circonstance
pour au gouvernement du Roi, et aller à des changements considérables dans les
institutions, surtout en ce qui touchait la Chambre des Pairs, et établir enfin
le système programme de l'Hotel de Ville à un titre populaire, c'est-à-dire d'unité
républicaine.

M^r de La Fayette accepta la nomination faite entre les membres du Cabinet
de continuer le jugement des anciens ministres de Charles X. comme l'affaire unique de
moment. Pour les républicains avec lui du 14. au 15. 1830; et lui dire
que si dans chacun d'eux et devait à faire ses réformes pour l'avenir, et surtout à
pour la réalisation ultérieure de ce qu'il appelait le programme de l'Hotel de Ville,
il n'allait pas au delà, et qu'avant les derniers jours de Décembre, et si jamais

plais le gouvernement du Roi entre la menace de sa retraite et les exigences politiques.
Mais quand je consulte mes souvenirs, j'y trouve que son attitude générale a honoré les
membres du conseil et a préparé l'histoire avec les prières des ministres. Assurément, en action,
il est resté de simples, indépendants et directs, et n'est pas allé à servir les autres. Mais
la loi du Roi et le honneur de la France, tout le principe de sa conduite et de ses
mœurs sans cette grave circonstance a été un mélange singulier d'idées personnelles et
d'incapacité gouvernementale. Les protestations en faveur de l'ordre et d'aspect visible
connaissent tout sa confiance sans ce qu'il apportait de bon dans les mœurs et la grandeur
d'une des conséquences de l'indépendance à la nation. Mais l'opinion de la population
locale, localement accordée au cours régulier de la justice, les deux certainement une
part honorable sans le succès de la justice du 21. 1835.

Mais bientôt, et de la condamnation du jugement de la loi du Roi, M.
de La Fayette changea de langage et de conduite: ses démarches et ses protestations
en font foi.

Le 25. 1835 la loi et la cause prirent pour tout le monde l'aspect d'un
d'urgence et l'adoption par la Chambre des Députés de l'art. 17 de la loi de la
garde nationale qui supprimait simplement les fonctions de commandant général
de la garde nationale de Rouanne.

Les faits de cette journée et de la nuit du 25 au 26. 1835 s'enchaînent ainsi qu'il suit.

Dans la matinée du 25, le Roi reçoit une lettre du général La Fayette qui
lui offre sa démission.

Lettre du Roi au général La Fayette lui demandant de venir le voir après la
séance du Conseil des Ministres qui devait avoir lieu à une heure.

Le général ne se rend pas à l'invitation du Roi et ne se fait pas excuser.

Après le Conseil, nouvelle lettre du Roi au général, pour lui annoncer la
visite de M. La Fayette, et lui demander de venir ensuite au Palais Royal.

Dans la soirée (après deux visites du général La Fayette au Roi, M. de La Fayette
sortit sa démission non seulement sur le vote de l'art. 17 de la loi sur la garde nationale
mais surtout sur l'influence hostile contre sa personne de la Cour, de la Chambre des
Députés, et des puissances étrangères, influence qui devint prépondérante dans la

gouvernement

l'ordre

l'ordre

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

de la loi

accusant.

Après cet entretien, le Roi charge le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur de rédiger avec M. de La Fayette une adresse, et de faire le nécessaire pour la faire adopter par la Chambre des députés. Le Roi se communique également personnellement les idées nationales de Lafayette, et s'occupe de faire connaître à celles de Paris.

Le jour même, M. de Lafayette se rend au Palais National. M. de Lafayette parle pendant tout le temps, maintenant, je suis sûr, de la révolution, de la nécessité de l'union de la loi, de la loi qui est la base de la République, mais aussi avec cette facilité aimable et délicate qui caractérise les orateurs, tout ce qu'il veut le plus propre à flatter la vanité du gentilhomme, et les espérances de la nation républicaine. — La présence de M. de Lafayette rendait mon rôle très embarrassant. — Je me suis mis à parler, attendant la réponse du général. — Elle fut embarrassée et obscure. M. de La Fayette parlait toujours de l'union, mais avec des explications politiques qui semblaient la rendre contradictoire. — Un langage si vague, d'ailleurs, sur ce qui s'agissait de la révolution, le même point n'était pas venu à M. de Lafayette, car à un grand écartement et dans la même, se trouvant satisfait et content de l'union de l'union, le général Lafayette à son tour. Le soir je reviens, en reprenant avec moi des paroles du général les deux premiers que celui-ci me cherchait, même pas à l'exception. M. de Lafayette avait, et je suis sûr, de la même.

Cette conférence sans conclusion était bien à ma satisfaction. Je remercie M. de Lafayette de m'avoir fait les finances, je lui déclare que je ne partagerai nullement sa responsabilité, et que ma responsabilité de ministre de l'Intérieur ne m'imposant de devoir d'avoir une réponse nette et catégorique, je compte faire une nouvelle démarche auprès du général Lafayette à laquelle je serai heureux qu'il veuille bien répondre, en me faisant connaître toutes les questions et les explications. M. de Lafayette me remercia avec quelques plaisanteries sur ce qu'il appelait mes habilités mathématiques et mes connaissances, et me donna son adresse.

Je me rendis au Palais Royal pour rendre compte au Roi de ce qui s'était passé de la dernière conférence de M. de Lafayette, de mes tentatives, de ma résolution d'aller le retrouver par une explication positive qui me permettrait de savoir si la garde nationale de

Paris se trouverait le lendemain sans chef, et par conséquent s'il n'y avait pas
bien pour le Roi de pourvoir à son commandement.

Le Roi approuva une résolution. — Je me rendis le lendemain par avant
minuit) à l'état-major de la garde nationale que je trouvai encombré des officiers
les plus connus par l'exaltation de leurs opinions, et par leur puissante influence
sur les masses populaires.

M. de La Fayette me vint avec cette affable banale que me l'abandonnant
sans, mais l'entretien fut bientôt une toute autre chose que avec M. Caffé. A
de questions fut faite, le général fit les réponses que ne l'étant pas moi. Elle a
commencé en des termes si gracieux qu'à défaut de mes notes, je me crois l'en repré-
senter très-exactement le sens précis et la portée. « Jusqu'à la loi n'est pas encore
l'adhésion de troisième pouvoir, elle a prouvé pour moi j'y ai vu que j'ai vu commettre.
« Il n'y a donc plus de commandement général de garde nationale en France. Avant
au commandement suprême de la garde nationale de Paris, je ne saurais l'accepter
sans prendre une part de responsabilité dans l'insurrection du programme de l'Hotel
de Ville. Puis, par moi de quelques avantages. — les garanties, etc. etc. d'une politique
loyale et populaire qui pourrait subvertir sans cesse et ébranler en trois points.
« une chambre de Paris élue par le Roi parmi les candidats élus par le peuple,
« une chambre des députés élus sous l'empire d'une nouvelle loi électorale, et une
« municipalité prise entièrement dans le peuple. » Elle nous fut ainsi présentée, sous d'obscurs
Après un tel langage je n'avais plus qu'à protester et à me retirer en insistant
pour que M. de La Fayette envoyât au Roi une démission définitive dont la communi-
cation était devenue nécessaire par suite des discussions nombreuses qui avaient fait
supposer au Roi un autre commandement.

Peu d'instants après, entre six et une heure, le 26 X^{bre}, M. de La Fayette
vint au Roi qu'il se regardait comme ayant donné sa démission, et le Roi en retour
lui l'acceptation en lui annonçant qu'il allait remplir le vide laissé par sa retraite.

Pendant ce temps, je courus au Palais Royal de rendre les derniers
deux fois connaître les exigences du général de La Fayette, l'acceptation de sa démission par
le Roi, je lui donnai les ordres directs pour le lendemain, on attendait la

conservation d'un commandant supérieur, et enfin je proposai au Roi de faire une
chose sur le mode de l'école. J'allai chercher une maison à proximité du drapeau
général, qui est une chose dans un langage de soldat trop étranger pour être utile, mais
trop ferme pour ne pas être utile.

C'est cet homme de guerre, commandant qui affrontait la mort, la balle
envolante et l'ennemi du général La Fayette. Je regrettais de ne pas avoir eu l'occasion
de l'acquiescer, et quelques-uns des faits qui s'y attachent et devant être d'un grand
valeur historique et autre, autre, sans doute le Roi. Or, et si le point capital, la lettre
du général La Fayette avec la somme de conditions qui est avec lui, et devant être
judicieusement avec par M. de La Fayette et de La Fayette en 1791 et en 1792. — J'ai en
fait une lettre, j'avais été avec eux, en une lettre, des arrangements qui ne se
pouvaient pas être faits. — Mais, après tout, que mon langage est étranger, par la
puissance de l'histoire de mon temps, je ne saurais renoncer à justifier par l'autorité
d'une affirmation, qui sera, une, la seule vérité de l'opinion publique qui se
trouve aboutir à la La Fayette, malgré ses efforts et avec le son, de l'association
d'avoir voulu obtenir le 20 décembre 1791 la somme de Roi Louis-Philippe devant
de l'association révolutionnaire du président de l'association, imposé et accepté à l'Hôtel
de Ville en juillet 1792.

C'est après, Monsieur, la nouvelle association de tous ces éléments
de haute constitution et de science humaine.

Monsieur.

Cette lettre sera inévitablement suivie d'une autre contenant des
réponses beaucoup moins développées, je l'espère, aux questions qui ont été posées
à celles qui précèdent.